

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Mayenne
(DSDEN 53)

Voyage scolaire dans le cadre d'un Appariement

Second Degré

. **Etablissement :**
. **Classe :**
. **ALLER** (jour et heure du départ de l'établissement) :
. **RETOUR** (jour et heure du retour à l'établissement) :
. **Mode de transport :** **Nom du transporteur :** **Tél :**

I - Destination : PAYS : VILLE :
Désignation de l'établissement étranger et adresse complète :

N° et date d'homologation de l'appariement :

II - Encadrement (2 enseignants minimum par séjour) :

- Nombre d'élèves participant au voyage :
- Nombre d'accompagnateurs : 1) Education :
(ordres de services ci-joints pour signature)
2) Hors éducation :

III - Programme et évaluation projetée :

IV - Mode de financement :

- Participation par famille :
- Participation de la commune
- Autres :

A , le
Signature du chef d'établissement

Décision du directeur académique

☐ Le voyage est accordé

☐ Le voyage n'est pas accordé

Raisons du refus ou réserves éventuelles :

LAVAL, le

N.B. : à faire parvenir à la DSDEN (service DAPIC) 30 jours au moins avant la date de départ prévue

*** Pays spécifiques :** Canada - USA - Pays d'Europe Centrale ou Orientale et Pays d'Afrique non soumis à visa - Pays du Maghreb - Japon - Israël - Ile Maurice